RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES PERSONNELS CONTRACTUELS EN CDI REGIS PAR LE DECRET DE 1986 MODIFIE

Délibération n°CA-20211216-4 du jeudi 16 décembre 2021

VU les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation national

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU les arrêtés portant nomination des administrateurs du conseil d'administration du Crous de Paris

VU le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

VU la lettre de la présidente du Cnous du 25 octobre 2021 aux personnels du réseau des Crous

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Laurence MAGET-SIEGEL, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 16 décembre 2021 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	11
Nombre de procurations	5
Total des voix	**16**

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle de 400€ pour les personnels contractuels en CDI régis par le décret de 1986 modifié.

Nombre d'abstentions 0

Nombre de voix contre 0

Nombre de voix pour 16

Fait à Paris, le jeudi 16 décembre 2021

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

Christophe KERRERO